L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a été informée le 27 janvier du **décès par choc septique, le 23 janvier 2015**, d'un jeune enfant alimenté par voie parentérale à domicile. Ce choc septique a été constaté postérieurement à l'administration d'une poche de nutrition parentérale. Sans présumer de l'origine de ce décès, l'ANSM a fait procéder, le 27 janvier 2015, au retrait des produits fabriqués le même jour que la poche administrée, par précaution. Par ailleurs l'ANSM a diligenté aussitôt une inspection sur le site de fabrication des poches.

Aucune des investigations réalisées à ce stade ne conduit à mettre en cause les conditions de fabrication du produit administré.

Un second signalement est intervenu concernant le décès d'un nourrisson le 29 janvier 2015, postérieurement à l'administration d'une poche de nutrition parentérale du même lot. Selon les premiers éléments disponibles, ce décès ne serait pas lié à l'administration de cette poche.

Les autorités sanitaires poursuivent leurs investigations pour identifier les causes respectives de ces deux décès.

Normal 0 21 false false false FR X-NONE X-NONE

/* Style Definitions */ table.MsoNormalTable {mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0; mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin-top:0cm; mso-para-margin-right:0cm; mso-para-margin-bottom:10.0pt; mso-para-margin-left:0cm; line-height:115%; mso-pagination:widow-orphan; font-size:11.0pt; font-family:"Calibri","sans-serif"; mso-ascii-font-family:Calibri; mso-ascii-theme-font:minor-latin; mso-hansi-font-family:Calibri; mso-hansi-theme-font:minor-latin; mso-fareast-language:EN-US;}